

THOMAS  
Impasse les Hauts de Sérignan  
4410 SERIGNAN

cc: AM  
ET  
DT  
IT  
posé le 29/05/06

Indivision Michel THOMAS  
Monsieur Didier THOMAS  
33 avenue Louvre  
78000 VERSAILLES

L.R.A.R. (RA 4671 1813 5FR)

Sérignan, le 28 mai 2006

Chers Indivisaires,

Je fais suite aux lettres reçues de la mairie de Thomery concernant l'avis de mise en péril du bien situé 119 avenue du Général de Ségur 77810 Thomery.

Eric a bien voulu se charger de la consultation d'entreprises pour faire établir des devis en vue des travaux nécessaires à la levée de cette mise en péril.

Les devis sont joints à ce courrier et il convient de donner suite rapidement étant donné :

- que le délai fixé par la mairie pour les travaux est dépassé
- la fin du chantier doit intervenir avant le début de la période traditionnelle de congés des entreprises du bâtiment (15/07 - 31/08)

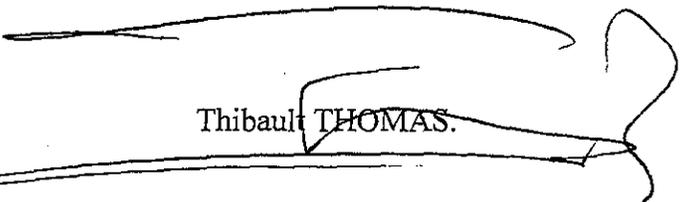
Le temps n'est plus à se confondre en compte-rendu, pseudo-synthèse et lamentation, il faut agir et tous dans le sens de l'intérêt commun.

En conséquence, je demande à Didier de bien vouloir mener jusqu'à bonne fin ce dossier, non pour mettre un terme à un mutisme mais bien pour obtenir directement auprès des entreprises (nature des travaux, délai, suivi de l'évolution des travaux, signature de fin de travaux) de la mairie, et des services administratifs concernés tous les renseignements qu'il jugera utile et de permettre ainsi une issue au mieux de l'intérêt commun.

Pour ma part, en l'état actuel du dossier, je suis favorable au devis de l'entreprise OVER Montereau sous réserve de bien se faire préciser la mise en sécurité des murs et toiture avec la propriété BILHAUT.

Dans l'attente de recevoir, soit une demande d'acompte, soit ma quote-part sur la facture à l'achèvement des travaux,

Cordialement

  
Thibault THOMAS.

- copie : Eric THOMAS

Thibault THOMAS  
9 impasse les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

Indivision Michel THOMAS  
Monsieur Didier THOMAS  
33 avenue Louvre  
78000 VERSAILLES

L.R.A.R. (RA 2332 4545 7FR)

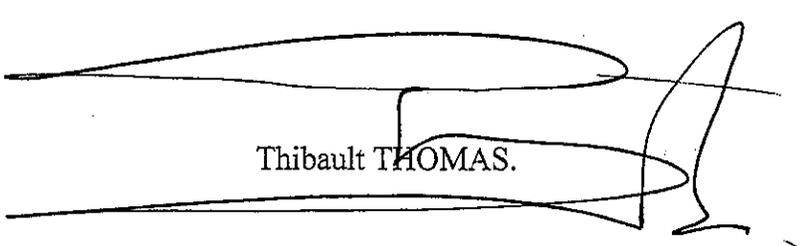
Sérignan, le 27 juillet 2006

Chers Indivisaires,

A ce jour, mon courrier en date du 28 mai 2006 (L.R.A.R. RA 4671 1813 5FR) est resté sans réponse ce qui crée de fait une situation de blocage très préjudiciable pour le fonctionnement normal de l'indivision.

Cette volonté constatée de la mise en péril de l'intérêt commun m'oblige à demander l'autorisation du juge du Tribunal de Grande Instance pour mettre fin à cette situation de blocage générée par M. Didier THOMAS.

Cordialement

  
Thibault THOMAS.

- copie : Monsieur Eric THOMAS  
Cabinet d'Avocats

Didier THOMAS  
33, avenue du Louvre  
78000 VERSAILLES

Monsieur Thibault THOMAS  
9, impasse les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

Versailles le, Dimanche 1 octobre 2006

Lettre avec accusé réception

Réf : Propriété THOMERY

Chers Indivisaires,

Ma lettre du 3 Août est restée sans réponse !!!

D'autre part je proteste vivement contre l'accusation selon laquelle je serais l'auteur d'une situation de blocage préjudiciable a l'intérêt commun et que d'autre part je confirme ma lettre comportant une offre d'achat à laquelle je n'ai reçu aucune réponse. Ni même sur la question concernant la propriété voisine BILHAUT.

Je vous en fait parvenir une nouvelle copie.

Convendez que je ne suis pas opposé à ce que les travaux soient entrepris.

Je reste à votre disposition.

Croyez, chers indivisaires, en mes sentiments cordiaux.



Pj : copie lettre du 3 août 2006